

Réunion interrégionale des parquets civils et commerciaux à Aix-en-Provence

02/12/2021



Dans le cadre du cycle de déplacements du parquet général de la Cour de cassation dans différentes cours d'appel, à la rencontre des parquets civils et commerciaux des juridictions du fond, une délégation s'est rendue le jeudi 2 décembre 2021 à Aix-en-Provence.

La délégation comprenait M. le procureur général, Mme **Anne Caron-Déglise**, avocate générale à la première chambre civile, Mme **Caroline Henry**, avocate générale en service extraordinaire à la chambre commerciale, Mme **Marie-Liesse Guinamant**, avocate générale référendaire à la chambre commerciale et Mme **Céline Marilly**, avocate générale référendaire à la première chambre civile.

Cette réunion interrégionale a rassemblé plusieurs magistrats des parquets des juridictions du fond (tribunaux judiciaires et cours d'appel) des ressorts d'Aix-en-Provence, Bastia, Montpellier et Nîmes, ainsi que des greffiers du service civil du parquet et du parquet général d'Aix-en-Provence et Mme **Marie-Charlotte DALLE**, adjointe au directeur des affaires civiles et du Sceau.



Cette rencontre s'est articulée autour de plusieurs thèmes :

présentation de la jurisprudence de la Cour de cassation en matières de filiation et d'état civil (adoption, PMA et GPA notamment), contentieux des étrangers, mineurs non accompagnés, soin sans consentement, procédures collectives et problématique des droits fondamentaux ;

rappel des points de contrôle (conventionnalité/proportionnalité) de la Cour de cassation et des exigences de la CEDH ;

information sur les méthodes de travail de la Cour de cassation, et du parquet général en particulier, au regard notamment des exigences de contrôle sur le respect des droits fondamentaux;

présentation des contentieux émergents que la Cour de cassation pourrait être susceptible d'avoir à examiner.

À l'instar de la première édition organisée à Rennes le 14 octobre dernier, le parquet général de la Cour de cassation a pu présenter et expliquer la jurisprudence de la Cour de cassation sur les contentieux déterminants et des échanges très riches avec les collègues ont permis d'identifier les points d'intérêts ainsi que les difficultés rencontrées sur le terrain afin de mieux les dépasser.

Institution judiciaire

Parquet général